



Bulletin Officiel

N° 4276 Vendredi 18 janvier 2013

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE 2

RAPPEL AUX INTERMEDIAIRES EN BOURSE 3

COMMUNIQUE DE PRESSE

TELNET HOLDING 3

AVIS DES SOCIETES

AGE

SOCIETE AL JAZIRA 4

AVIS AU PUBLIC

CHANGEMENT DE DENOMINATION DE L'INI 4

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOTUMAG 5

PLACEMENTS TUNISIE SICAF 6

UIB 7-9

CIMENTS DE BIZERTE 10-11

TPR 12

BT 13-15

ASTREE 16

AUGMENTATION DU CAPITAL

ARTES 17

COURBE DES TAUX 18

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 19-20

ANNEXE I

OFFRE A PRIX FERME -OPF-

PLACEMENT GARANTI ET ADMISSION AU MARCHE ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS DE LA SOCIETE « LAND'OR »

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse qu'en vertu des dispositions de l'article 21 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier¹, elles sont tenues, de déposer, au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, ou de leur adresser des indicateurs d'activité fixés selon les secteurs, par règlement du conseil du marché financier, et ce, au plus tard vingt jours après la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable.

Lesdites sociétés doivent procéder à la publication desdits indicateurs trimestriels au bulletin officiel du conseil du marché financier et dans un quotidien paraissant à Tunis.

Ces indicateurs doivent être établis conformément aux dispositions de l'article 44 bis du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne² et aux indicateurs fixés par secteur à l'annexe 11 de ce même règlement.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées en communiquant au CMF, sur support papier et magnétique (format Word) suivant le modèle annexé au présent communiqué, leurs indicateurs d'activité relatifs au 4^{ème} trimestre de l'exercice comptable 2012, au plus tard le 20 janvier 2013.

<div style="border: 1px solid black; width: fit-content; margin: 0 auto; padding: 2px 10px;">AVIS DES SOCIETES</div>				
<u>INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS</u>				
SOCIETE.....				
Siège social :				
La sociétépublie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au x ^{ème} trimestre				
<u>Indicateurs :</u>				
Trimestre de l'exercice comptable N	Trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Du début de l'exercice comptable N à la fin du trimestre	Du début de l'exercice comptable N-1 à la fin du trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Exercice comptable N-1
<u>Commentaires</u>				
<ul style="list-style-type: none"> - bases retenues pour leur élaboration ; - justifications des estimations retenues pour la détermination de certains indicateurs ; - exposé des faits saillants ayant marqué l'activité de la société au cours de la période considérée et leur incidence sur la situation financière de la société et des entreprises qu'elle contrôle ; - justifications des éventuels écarts par rapport aux prévisions déjà publiées ; - informations sur les risques encourus par la société selon son secteur d'activité. 				
<p>Si les indicateurs publiés ont fait l'objet d'une vérification de la part de professionnels indépendants, il y a lieu de le mentionner et de publier l'avis complet de ces professionnels.</p> <p>La société peut publier d'autres indicateurs spécifiques à son activité, en plus de ceux mentionnés à l'annexe 11 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne, à condition de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - définir clairement ces indicateurs, au cas où ils ne relèvent pas de définition strictement comptable selon le référentiel comptable tunisien. Ainsi, tout retraitement pour déterminer de tels indicateurs doit être décrit avec publication des montants tels que retraités, comparé à la même période de l'exercice comptable précédent ; - justifier leur choix et d'expliquer leur portée ; - les utiliser de manière continue et ne pas se limiter à les publier dans le souci de donner l'image la plus favorable sur la période considérée. <p>La société doit fournir des informations sur les indicateurs ayant servi de base pour le calcul du loyer au cas où :</p> <ul style="list-style-type: none"> - elle sous-traite ou loue la totalité ou le principal de son activité à des tiers ; - elle exploite des unités louées auprès de tiers. 				

¹ Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

² Tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre des finances du 17 novembre 2000 et modifié par les arrêtés du Ministre des finances du 7 avril 2001, du 24 septembre 2005, du 12 juillet 2006, du 17 septembre 2008 et du 16 octobre 2009.

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX INTERMEDIAIRES EN BOURSE

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux intermédiaires en bourse habilités à recueillir des demandes de souscription ou des ordres d'achat dans le cadre d'une opération d'admission en bourse, qu'ils doivent veiller au respect des énonciations prévues par le prospectus visé par le Conseil du Marché Financier et relatives à ladite opération, notamment en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds de la demande de souscription ou de l'ordre d'achat émanant de leurs clients.

2012 - AS - 1491

COMMUNIQUE DE PRESSE

TELNET HOLDING SA

Siège social : Immeuble Ennour, Centre urbain nord 1082 Tunis Mahrajène

Le groupe TELNET HOLDING désigné prestataire technologique dans deux protocoles d'accord signés par Syphax Airlines avec les groupes Airbus et Safran

Tunis, le 15 Janvier 2013 ,

Le groupe **TELNET HOLDING**, actionnaire dans le capital de la compagnie aérienne "**Syphax Airlines**", a été désigné prestataire technologique de deux projets objets de deux protocoles d'accord signés entre "**Syphax Airlines**" d'un côté et les groupes "**Airbus**" et "**Safran**" de l'autre côté portant sur une commande de 10 nouveaux avions Airbus A320 (équipés de moteurs CFM du groupe Safran) et livrable à compter de l'année 2015.

C'est en marge de la réunion du conseil économique consultatif entre la Tunisie et l'Union européenne tenue le 15 janvier 2013 que les deux protocoles d'accord ont été signés :

Le premier projet porte sur la création conjointe entre le groupe **TELNET HOLDING** avec le groupe **Airbus**, d'une **unité de conception et de production de systèmes électroniques pour l'aéronautique**.

Le second consiste à développer d'avantage les activités aéronautiques du groupe **TELNET HOLDING** à travers la mise en place d'un **Centre d'Ingénierie pour les Métiers de l'Aéronautique (CIMA)** avec le groupe **Safran**.

Ces deux projets s'inscrivent dans le cadre du partenariat technologique et permettront de développer les capacités de la Tunisie en matière d'industries et de technologies pour le secteur aéronautique.

L'entrée en vigueur de ces deux protocoles est programmée pour le premier semestre 2013 commençant par la formation des cadres et la réalisation des études nécessaires pour les dits projets.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2012 - AS - 1492

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SOCIETE AL JAZIRA DE TRANSPORT ET DE TOURISME

Siège social : Hôtel Al jazira Zone Touristique
Sidi Mahrez DJERBA

La Société AlJazira de Transport et de Tourisme porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Extraordinaire se tiendra le **samedi 9 février 2013 à 10h**, à l'hôtel Al Jazira -Djerba-, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Retour à la forme classique d'administration de la société selon l'article 208 du code des sociétés commerciales.
- 2- Modification de l'article n°21 et suivants des statuts.

2012 - AS - 1501

Avis au public

La société d'intermédiation en bourse, l'Intermédiaire International -INI- porte à la connaissance du public qu'elle a changé sa dénomination sociale pour devenir :

UIB Finance (يوأب فينانس).

2012 - AS - 1502

AVIS DES SOCIETES

المؤشرات الثلاثية حول نشاط الشركة

الشركة التونسية لأسواق الجملة

طريق نعسان بئر القصة بن عروس

تنشر الشركة التونسية لأسواق الجملة مؤشرات حول نشاطها المتعلقة بالثلاثية الرابعة 2012.

الوحدة: 1000 دينار

السنة المحاسبية 2011	من 2011-01-01 إلى 2011-12-31	من 2012-01-01 إلى 2012-12-31	الثلاثية الرابعة لسنة 2011	الثلاثية الرابعة لسنة 2012	البيانات
<u>7.908,3</u>	<u>7.908,3</u>	<u>8.367,8</u>	<u>2.247,7</u>	<u>2.273,9</u>	I- الإيرادات
74,4	74,4	88,4	19,3	24,6	- المداخل المتأتية من بيع الثلج
1.115,4	1.115,4	1.051,1	245,4	278,9	- المداخل المتأتية من كراءات المباني
6.292,2	6.292,2	6.758,8	1.865,6	1.838,8	- المداخل المتأتية من إسداء الخدمات (النسبة على رقم المعاملات)
188,2	188,2	187,9	48,3	46,8	- مداخل بيع المطبوعات الخصوصية
192,1	192,1	242,1	49,9	80	- مداخل الأوراق المالية للتوظيف
46	46	39,5	19,2	4,8	- إيرادات أخرى
<u>7.280,8</u>	<u>7.280,8</u>	<u>7.117,3</u>	<u>2.125</u>	<u>2.160,6</u>	II- الأعباء
-	-	-	-	-	- الأعباء المالية
5.960,4	5.960,4	6.450	1.889,7	1.970,7	- أعباء الاستغلال
(4.367,7)	(4.367,7)	(4.787,5)	(1.426,2)	(1.646,9)	(من بينها مصاريف الأعوان)
1.320,4	1.320,4	667,3	235,3	189,9	- أعباء الاستغلال الأخرى

* الأرقام التي تخص سنة 2012 هي حسب المعطيات المحاسبية الوقتية.

الملاحظات :

(1) سجلت الإيرادات خلال سنة 2012 إرتفاعا بـ 459,5 أد مقارنة بسنة 2011 و يعود ذلك بالأساس إلى إرتفاع الإيرادات المتأتية من إسداء الخدمات بـ 466,6 أد نتيجة إرتفاع رقم معاملات السوق. ومن ناحية أخرى سجلت مداخل الأوراق المالية للتوظيف إرتفاعا بـ 50 أد وذلك لحسن توظيف السيولة المتوفرة بالشركة.

كما سجلت المداخل المتأتية من بيع الثلج إرتفاعا بـ 14 أد سنة 2012 مقارنة بسنة 2011. هذا مع الإشارة بأن المداخل المتأتية من كراءات المباني قد سجلت إنخفاضا بـ 64,3 أد نتيجة تراجع كراءات بيوت التبريد بالسوق.

(2) سجلت الأعباء خلال سنة 2012 إنخفاضا بـ 163,5 أد مقارنة بسنة 2011 رغم الإرتفاع المسجل في أعباء الأعوان بـ 419,8 أد.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITES TRIMESTRIELS**PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF**

Siège social : 2, Rue de Turquie - 1001 Tunis

La société Placements de Tunisie SICAF publie ci-dessous ses indicateurs d'activité provisoires relatifs au 4^{ème} trimestre 2012 :

(en Dinars)

INDICATEURS	Quatrième Trimestre de l'exercice comptable 2012	Quatrième Trimestre de l'exercice comptable 2011	Exercice comptable 2012	Exercice comptable 2011
Revenus	452 022	1 326 118	1 884 185	3 054 78
Dividendes	417 720	478 184	1 363 132	1 478 41
Dividendes reçus sur titres cotés	0	0	809 817	891 26
Dividendes reçus sur titres non cotés	417 720	478 184	553 315	587 14
Plus values	34 302	847 934	428 160	1 576 37
Plus values sur vente de titres cotés	0	818 607	383 027	1 494 01
Plus values sur vente de titres non cotés	34 302	29 327	45 133	82 35
Autres	-	-	92 893	
Intérêts sur comptes à terme	-	-	-	
Intérêts sur certificats de dépôt	-	-	-	
Jetons de présence encaissés	-	-	-	
Reprise sur provisions	-	-	92 893	
Total des actifs	-	-	16 178 759	16 616 98
Immobilisations financières	9 286 598	357 096	9 483 475	9 322 18
Titres cotés	7 420 841	357 096	7 617 718	7 456 43
Autres participations	1 865 757	0	1 865 757	1 865 75
Prises de participations et cessions de la période				
Prises de participations	251 204	634 925	1 219 308	1 221 80
Cessions en coût historique	88 278	345 800	535 896	989 36
Charges financières	1 798	14 837	52 530	95 72
Frais sur achat et vente de titres	1 798	14 837	17 878	28 74
Dotations aux provisions sur titres cotés	-	-	34 652	66 98
Liquidités et équivalents de liquidités	-	-	3 372	1 068 31

(*) les chiffres de l'exercice 2011 sont définitifs et approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 17/04/2012

Faits saillants:

Une plus value potentielle de l'ordre de 9.000 Dinars a été constatée sur les actions SICAV RENDEMENT, Des provisions ont été constituées pour dépréciation des actions Attijari Bank et PGH pour respectivement 31.000 DT et 3.750 DT, Des provisions ont été reprises sur les actions Banque de Tunisie, SITEX et ARTES pour respectivement 27.500 DT, 30.300 DT et 35.150 DT.

Commentaire:

L'évaluation du portefeuille des actions cotées a été faite en utilisant le cours moyen du mois de décembre 2012, Tous les indicateurs qui ont fait l'objet de la présente publication sont extraits des livres comptables de la société.

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

UNION INTERNATIONALE DE BANQUES
 SIEGE SOCIAL : 65, AVENUE HABIB BOURGUIBA – 1001 TUNIS

 L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES PUBLIE CI-DESSOUS SES INDICATEURS D'ACTIVITE RELATIFS AU 4^{EME} TRIMESTRE 2012.

(en milliers de dinars)

	Du 01/10/2012 Au 31/12/2012	Du 01/10/2011 Au 31/12/2011	Au 31/12/2012	Au 31/12/2011	Variation 2012-2011
1 Produits d'exploitation bancaires répartis en :	61 097	50 845	236 593	211 960	11,62%
- Intérêts	48 150	37 078	179 789	158 306	13,57%
- Commissions en produits	10 584	10 528	44 803	40 406	10,88%
- Revenus du Portefeuille-titres commercial et d'investissement	2 363	3 239	12 002	13 248	-9,40%
2 Charges d'exploitation bancaires réparties en :	21 022	15 164	76 259	71 115	7,23%
- Intérêts encourus	19 984	14 322	73 759	68 940	6,99%
- Commissions encourues(1)	1 038	842	2 500	2 175	14,98%
3 Produit net bancaire	40 074	35 681	160 334	140 843	13,84%
4 Autres produits d'exploitation	12	25	40	51	-21,57%
5 Charges opératoires dont :	24 701	20 749	87 603	78 186	12,04%
- Frais de personnel (2)	19 650	16 049	67 581	58 863	14,81%
- Charges générales d'exploitation (2)	5 051	4 700	20 022	19 323	3,62%
6 Structure du portefeuille :	-	-	50 451	56 538	-10,77%
- Portefeuille titres commercial	-	-	-	-	-
- Portefeuille titres d'investissement	-	-	50 451	56 538	-10,77%
7 Encours des crédits	-	-	3 056 436	2 726 920	12,08%
8 Encours des dépôts dont :	-	-	2 711 850	2 452 058	10,59%
- Dépôts à vue	-	-	822 537	688 294	19,50%
- Dépôts d'épargne	-	-	982 579	821 742	19,57%
- Dépôts à Terme, certificats de Dépôts et autres produits financiers	-	-	807 131	848 107	-4,83%
- Autres Dépôts et avoirs	-	-	99 603	93 916	6,06%
9 Emprunts et ressources spéciales (3)	-	-	317 031	279 511	13,42%
10 Capitaux propres (4)	-	-	121 918	121 768	

(1) Les commissions encourues arrêtées au 31/12/2011 sont retraitées pour des besoins de la comparabilité.

(2) Les frais de personnel ainsi que les charges générales d'exploitation au 31/12/2011 sont retraités pour des besoins de la comparabilité.

(3) Les emprunts et ressources spéciales arrêtés au 31/12/2011 sont retraités pour des besoins de la comparabilité.

(4) Les capitaux propres sont présentés sans les résultats de la période de l'exercice 2012, Ils sont présentés après affectation des résultats au 31/12/2011.

- Suite -

COMMENTAIRES / INDICATEURS D'ACTIVITE AU 31 DECEMBRE 2012

1- BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS TRIMESTRIELS

Les indicateurs trimestriels de la banque, arrêtés au 31 décembre 2012, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements de crédit.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des intérêts et agios

Les intérêts et agios courus et non encore encaissés à la date de l'arrêté sont comptabilisés parmi les produits lorsqu'ils concernent les clients classés parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n° 91-24.

Les intérêts et agios courus et non encaissés relatifs à des créances classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou encore les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en agios réservés et non en produits.

Pour l'arrêté des comptes au 31/12/2012, la réservation des intérêts et agios relatifs à des créances classées B2, B3 ou B4 a été faite sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à la date du 31/12/2012.

2-2 Portefeuille titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement est constitué des titres de participation, des fonds gérés par la SICAR de l'UIB, des BTA et des Obligations.

Ces titres sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition. L'encours des titres de participation est présenté net de provisions. Les souscriptions non libérées sont constatées en hors bilan.

2-3 Evaluation des avoirs et dettes en devises

Les avoirs et les dettes libellés en devises sont réévalués à la date d'arrêté sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT.

2-4 Justifications des estimations retenues pour la détermination de certains indicateurs

L'abonnement des comptes de charges et de produits a été effectué conformément aux méthodes retenues lors de l'arrêté annuel des états financiers.

1- FAITS MARQUANTS

- Les dépôts-tous types de clientèle confondus- ont augmenté de 10,59 % au cours de l'année 2012 atteignant un montant de 2 711,9 MTND (+259,8 MTND). Les principales évolutions, par segment de clientèle se présente comme suit :
 - Une augmentation des dépôts des particuliers de 17,48% (+270,4 MTND*) provenant notamment de la progression des dépôts d'épargne qui se sont accrus de +159,6 MTND* correspondant à une évolution de +19,54%.
 - Une augmentation des dépôts des PME, des TPE et des Professionnels de 20,13% (+38,1 MTND*).
 - Une augmentation des dépôts des sociétés locales et internationales de +7,61% (+22,3 MTND*).
 - Une baisse des dépôts des institutionnels (-76,9 MTND*) qui reflète à la fois une préférence pour la stabilité des dépôts et la prévention de la volatilité de la part de la Banque et son souci d'éviter toute rémunération excessive des certificats de dépôt et des dépôts à terme des institutionnels.

Ces évolutions ont impacté favorablement la structure des dépôts collectés par catégorie d'agents économiques puisque la part des institutionnels ne représente plus que 9,4% des dépôts de la clientèle.

L'encours net des crédits à la clientèle a augmenté de 12,08 % par rapport au 31 Décembre 2011 atteignant un montant de 3 056,4 MTND (+329,5 MTND).

- Suite -

- L'encours des emprunts et ressources spéciales a atteint 317 MTND au 31 Décembre 2012 contre 279,5 MTND à fin Décembre 2011. Cette variation s'explique d'une part par l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant global de 51,4 MTND (compte non tenu des dettes rattachées de 2,6 MTND), et d'autre part par le remboursement de la quatrième échéance de l'emprunt obligataire émis par l'UIB en juillet 2009 d'un montant de 6,9 MTND, le remboursement de la première échéance de l'emprunt obligataire émis par l'UIB en septembre 2011 de 3,4 MTND, le remboursement des montants échus de l'emprunt en dollar auprès de la Société Générale d'un montant équivalent de 5,4 MTND et par la baisse de l'encours des ressources spéciales de 0,8 MTND. Il est à noter que l'encours des emprunts n'inclut pas l'emprunt obligataire de 40 MTND émis au cours du 4ème trimestre 2012 et qui sera clôturé le 24 janvier 2013.
- Les produits d'exploitation bancaire, présentés nets des agios réservés, ont atteint au 31 décembre 2012 236,6 MTND (+24,6 MTND), ce qui correspond à une évolution de +11,62%.
- La marge d'intérêt a atteint 106 MTND au 31 décembre 2012 contre 89,4 MTND au 31/12/2011, soit une progression de +18,65%.
- La marge sur commissions a augmenté de 10,65% en passant de 38,2 MTND en décembre 2011 à 42,3 MTND en décembre 2012.
- L'effet conjugué, de l'accroissement de la marge d'intérêt, de la progression de la marge sur commissions et de la baisse des revenus du portefeuille titres commercial et d'investissement (qui passe de 13,2 MTND au décembre 2011 à 12 MTND à fin décembre 2012) s'est traduit par une amélioration du Produit Net Bancaire qui a atteint au 31 décembre 2012 un montant de 160,3 MTND contre 140,8 MTND au 31 décembre 2011, soit une progression de +19,5 MTND correspondant à une évolution de +13,84%.

Source : Situation mensuelle Comptable

- Les frais de personnel ont atteint 67,6 MTND au 31/12/2012 contre 58,9 MTND au 31 Décembre 2011, soit une hausse de 14,81 %. Si l'on neutralise l'impact des indemnités de départs anticipés, l'évolution est de 11,59%. Celle-ci s'explique, notamment, par l'impact des accords salariaux conclus au niveau du secteur, par l'effet de la politique de fidélisation des talents suivie par la banque et par les charges additionnelles induites par le déploiement du nouveau contrat d'assurance plan de retraite au profit du personnel.
- Les charges générales d'exploitation ont atteint un montant de 20 MTND au 31 Décembre 2012 contre 19,3 MTND au 31 Décembre 2011, soit une hausse de 3,62 %. En excluant l'impact du déplafonnement de la Taxe des Collectivités Locales (TCL) à la suite de la promulgation de la loi de finances complémentaire en mai 2012, la progression des charges générales d'exploitation est de 1,65%.
- Le résultat brut d'exploitation a enregistré une progression de +9,2 MTND. Il passe ainsi de 56,6 MTND au 31/12/2011 à 65,8 MTND au 31/12/2012, soit une évolution de +16,19%.
- L'effet cumulé de l'accroissement du Produit Net Bancaire et de la maîtrise des charges a permis de réaliser une amélioration du coefficient d'exploitation qui est passé à 54,64% au 31/12/2012 vs 55,51% au 31/12/2011.
- 7 nouvelles agences ont été ouvertes depuis janvier 2012 (Agence Msaken II, Agence Ariana cité Nozha, Agence Centre Urbain, Agence Mornaguia, Agence Dar Fadhal, Agence Kram Ouest et Agence Sousse Khezama) portant ainsi le réseau de l'UIB à 126 agences à fin 2012.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

Société LES CIMENTS DE BIZERTE
Siège social : Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte

La société LES CIMENTS DE BIZERTE publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 4^{ème} trimestre 2012.

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS AU 31/12/2012

	4ème trimestre 2012	4ème trimestre 2011	du 01/01/2012 au 31/12/2012	du 01/01/2011 au 31/12/2011
PRODUCTION				
Clinker en tonnes	102 570	185 778	510 530	673 928
Ciment en tonnes	141 184	219 426	623 810	764 458
Chaux en tonnes	10 600	19 815	44 179	52 994
CHIFFRE D'AFFAIRES				
Ventes locales en dinars	13 322 780	21 534 886	59 339 553	72 073 012
Exportation équivalent en dinars	1 795 691	-	1 795 691	6 000 981
Total H.T.V.A.	15 118 471	21 534 886	61 135 244	78 073 993
INVESTISSEMENTS				
En dinars HTVA	11 825 468	14 353 597	21 918 418	38 564 543
ENDETTEMENTS EN DINARS				
Principal	6 861 356	10 812 634	6 861 356	10 812 634
Intérêts	811 839	1 310 477	811 839	1 310 477
Total	7 673 195	12 123 111	7 673 195	12 123 111
Crédits de Gestion en dinars	-	4 500 000	-	4 500 000

1. LE CHIFFRE D'AFFAIRES :

Les ventes locales au courant de l'exercice 2012 ont été de 59 339 553 DT (72 073 012 DT à fin 2011).

Les ventes à l'export ont baissé à 1 795 691 DT au 31/12/2012 contre 6 000 981 DT au cours de la même période de l'année écoulée.

- Suite -

Le rythme des ventes a été perturbé par l'arrêt de l'export en début d'année et la baisse de la production du fait de l'usure de l'outil de production ce qui n'a pas été sans influencer sur le chiffre d'affaires global qui a été de 61 135 244 DT contre (72 073 012 DT en 2011).

1. LA PRODUCTION :

La production du ciment au 31/12/2012 a atteint 623 810 tonnes (contre 764 458 tonnes au 31/12/2011).

Cette baisse est due essentiellement aux arrêts imprévus du four II et surtout à la vétusté des équipements en général. Ce problème sera résolu définitivement par la réalisation du PMN II, opération en cours.

2. INVESTISSEMENTS :

Les investissements en cours de réalisation portent essentiellement sur :

- ◆ L'avancement des travaux de génie civile du PMN II.
- ◆ Des expéditions partielles de fournitures locales et étrangères (équipements) du PMN II.
- ◆ Les gros entretiens de nos différents ateliers.
- ◆ L'avancement du projet fluidisation silos.
- ◆ L'acquisition d'un réducteur symétre

3. L'ENDETTEMENT :

L'endettement continue de baisser, la société les CIMENTS DE BIZERTE rembourse régulièrement les tranches échues des crédits contractés.

4. PERSPECTIVES :

Les perspectives du 1^{er} trimestre 2013 se présentent comme suit :

- La réception d'une bonne partie des équipements du projet PMN.
- La poursuite de réalisation des projets annexes au Revamping du four II tel que la fluidisation des silos, le développement de l'atelier concassage, la modernisation des installations du quai pour faire face aux opérations d'import et d'export... tout cela dans le but de moderniser nos équipements et améliorer notre compétitivité.
- L'utilisation au maximum du coke de pétrole va générer des bénéfices importants.
- L'entretien des deux broyeurs permettra de subvenir à la demande locale et à l'export.

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**Tunisie Profilés Aluminium -TPR-****Siège social : Rue des usines Z.I sidi Rézig- Mégrine 2033 Tunisie**

La Société Tunisie Profilés Aluminium -TPR - publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 4^{ème} trimestre 2012 :

Indicateurs	4 ^{ème} trimestre de l'exercice comptable 2012	4 ^{ème} trimestre de l'exercice comptable 2011	Variation en %	Cumul au 31/12/2012	Cumul au 31/12/2011	Variation en %	Exercice comptable 2011
Chiffres d'affaires (DT)	20 633 984	22 496 076	-8%	81 858 608	84 804 802	-3%	84 804 802
Chiffre d'affaires	14 702 497	15 441 616	-5%	60 542 649	58 075 070	4%	58 075 070
Chiffre d'affaires à l'export	5 931 486	7 054 460	-16%	21 315 959	26 729 732	-20%	26 729 732
Autres revenus	166 057	2 292 458	-93%	332 114	8 261 882	-96%	8 261 882
Production immobilisée		529 461			529 461		529 461
des Revenus	20 800 041	25 317 996	-18%	82 190 722	93 596 145	-12%	93 596 145
Production en DT (en DT)	21 253 897	23 760 140	-11%	79 457 257	92 543 278	-14%	92 543 278
Investissement (DT)	152 705	5 774 516	-97%	5 926 190	6 523 381	-9%	6 523 381
Investissement corporel et Incorporel	152 705	3 202 281	-95%	1 597 746	3 951 146	-60%	3 951 146
Investissement financier		872 235		4 328 444	872 235		872 235
Placements (Fonds)	-	1 700 000	-	-	1 700 000	-	1 700 000
Structure de l'endettement (en DT)	-	-	-	9 240 000	9 900 000	-7%	9 900 000
Endettement à Long Terme	-	-	-	-	-		
Endettement à court terme	-	-	-	9 240 000	9 900 000	-7%	9 900 000
Placements en trésorerie & de trésor (en DT)	-	-	-	30 550 000	23 100 000	32%	23 100 000

Commentaires :

Les Faits saillants de la société TPR au 31/12/2012 sont :

- Baisse du CA Global de (-3%) , soit 81 858 608 DT au 31/12/2012 contre 84 804 802 DT au 31/12/2011, cette baisse résulte de la diminution du CA Export et a été compensée partiellement par l'augmentation du chiffre d'affaires local.
- Evolution du CA Local de (+4%) , soit 60 542 649DT au 31/12/2012 contre 58 075 070DT au 31/12/2011.
- Baisse CA Export de (-20%) soit 21 315 959DT contre 26 729 732DT.
- Il y a eu lieu de noter qu'en 2011 la rubrique "Autres revenus " comportait des revenus exceptionnels provenant essentiellement de la vente des déchets d'aluminium réalisée par TPR à sa filiale ALUFOND. Courant l'année 2012 TPR a sous-traité uniquement la transformation des déchets d'aluminium chez ALUFOND.
- La production en valeur a enregistré une diminution de (-14%) par rapport au 31/12/2011.
- Les investissements corporels et incorporels se sont élevés au 31/12/2012 à 1 597 746DT contre 3 951 146 DT au 31/12/2011.
- Les investissements financiers se sont élevés au 31/12/2012 à 4 328 444DT contre 872 235 DT au 31/12/2011
- L'endettement à court terme a atteint 9 240 000DT et a servi à financer des stocks de matières premières.
- La valeur des placements a connu une augmentation de (+32%) par rapport au 31/12/2011.

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**BANQUE DE TUNISIE**

Siège social : 2, Rue de Turquie - 1001 Tunis

La Banque de Tunisie publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 4ème trimestre 2012 :

BANQUE DE TUNISIE

Société Anonyme au capital de 112.500.000 Dinars

Siège social : 2, Rue de Turquie - 1001 Tunis

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

(en milliers de Dinars)

	<u>Du</u> <u>01/10/2012</u> <u>au 31/12/2012</u>	<u>Du</u> <u>01/10/2011</u> <u>au 31/12/2011</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011 (*)</u>
1 - Produits d'exploitation bancaire	65 394	54 676	242 974	235 950
Intérêts	51 593	41 883	180 616	176 748
Commissions en produits	9 321	9 204	36 905	34 342
Revenus du portefeuille commercial et d'investissement	4 480	3 589	25 453	24 860
2 - Charges d'exploitation bancaire	22 868	18 421	81 003	82 561
Intérêts encourus	22 744	18 352	79 929	81 756
Commissions encourues	124	69	1 074	805
3 - Produit Net Bancaire	42 526	36 255	161 971	153 389
4 - Autres produits d'exploitation	282	208	656	596
5 - Charges opératoires, dont :	19 621	18 081	51 163	45 852
Frais de personnel	15 664	14 430	38 819	34 895
Charges générales d'exploitation	3 957	3 651	12 344	10 957
6 - Structure du portefeuille au bilan	-	-	366 256	350 888
Portefeuille titres commercial	-	-	145 419	140 232
Portefeuille titres d'investissement	-	-	220 837	210 656
7 - Encours net des crédits (1) (hors dotation aux provisions de la période)	-	-	2 981 332	2 829 366
8 - Encours des dépôts, dont :	-	-	2 438 043	2 401 451
Dépôts à vue	-	-	831 701	743 619
Dépôts d'épargne	-	-	667 661	592 776
9 - Emprunts et ressources spéciales au bilan	-	-	56 654	78 244
10 - Capitaux propres apparaissant au bilan (2)	-	-	471 414	440 748

(1) Chiffres décembre 2012 tenant compte des provisions à la fin de l'exercice 2011

(2) Compte non tenu du résultat de la période

(*) Chiffres de 2011 retraités pour les besoins de la comparabilité

- Suite -

BANQUE DE TUNISIE
NOTES SUR LES INDICATEURS D'ACTIVITE
ARRETES au 31 Décembre 2012

1 - Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels

La Banque de Tunisie est un Etablissement de crédit au capital de 112.500.000 dinars. Elle est régie par la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.

Les indicateurs d'activité sont élaborés conformément aux normes comptables bancaires et aux règles définies par la Banque Centrale de Tunisie, notamment la circulaire n° 91/24 du 17/12/1991 et la note n° 93/08 du 30/07/1993.

2 - Principes comptables appliqués :

Les indicateurs d'activité de la Banque de Tunisie sont établis en application des principes comptables suivants :

2.1 Règle de constatation des intérêts et commissions :

Les intérêts sont constatés aux comptes de résultat en respectant la séparation des périodes. Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement.

Les intérêts cessent d'être comptabilisés au moment de la constatation du caractère litigieux des créances sur lesquelles se rapportent ces intérêts.

En application de l'article 9 de la circulaire 91-24 de la Banque Centrale de Tunisie, les intérêts et agios débiteurs relatifs aux créances classées 2, 3 et 4, ne sont comptabilisés en chiffre d'affaires que si leur encaissement est assuré. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat de la période.

2.2 Classification des titres et revenus y afférents :

Le portefeuille des titres est composé de :

Titres de transaction : ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.

Titres d'investissement : il s'agit des titres acquis avec l'intention de les détenir durablement. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus.

Titres de placement : ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

Ces titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition. L'encours présenté dans ces indicateurs est déterminé net des provisions constituées et affectées aux titres d'investissement.

Les revenus du portefeuille des titres sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des périodes. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont inclus dans la valeur des titres et constatés en résultat de la période. Les dividendes sont constatés dès le moment où le droit en dividendes est établi.

Les plus-values sur cession des actions sont comptabilisées dans le poste financier « solde en gains et pertes et correction des valeurs sur portefeuille d'investissement »

2.3 Règles de comptabilisation des opérations en devises

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, ces indicateurs d'activités sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises converties sur la base du dernier cours de change interbancaire du mois de décembre 2012. Les gains et pertes de change résultant de la réévaluation de la position de change sont pris en compte dans le résultat de la période.

2.4 Encours des crédits

L'encours des crédits est présenté compte tenu des créances rattachées et net des agios réservés et des provisions constituées sur les créances douteuses. Ces provisions ne tiennent pas compte de la dotation de la période.

2.5 Encours des dépôts

Les dépôts de la clientèle sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

2.6 Emprunts et ressources spéciales

Les ressources spéciales sont composées de ressources budgétaires et extérieures. Elles sont présentées compte tenu des dettes rattachées.

2.7 modifications comptables

Certaines rubriques relatives à l'exercice 2011 ont été retraitées pour assurer la comparabilité avec 2012. Les retraitements ont touché la présentation de certains postes des états financiers.

3 - Faits marquants à la fin du 4^{ème} Trimestre 2012

A la fin du 4^{ème} trimestre 2012, l'évolution de l'activité de la Banque de Tunisie s'est poursuivie conformément aux objectifs tracés:

- **Les crédits à la clientèle** (net des provisions constituées) sont en augmentation de +5,4%. Cette croissance a touché toutes les composantes des crédits accordés aux entreprises et aux particuliers. La structure des crédits est comme suit à la fin du 4^e trimestre 2012 : 74% aux entreprises et professionnels et 26% aux particuliers. Les crédits à moyen et long termes accordés aux entreprises sont également en progression de +5% entre décembre 2011 et décembre 2012.
- **Les dépôts de la clientèle** sont en progression de +1,5% pour passer de 2.401 millions de dinars fin décembre 2011 à 2.438 millions de dinars fin décembre 2012. Cette évolution est la résultante d'une augmentation des dépôts à vue de +11,8%, d'une croissance des dépôts d'épargne de +12,6%, compensée par une baisse des dépôts à terme de (-128) millions de dinars (ou -12,8%).
- **Les produits d'exploitation bancaire** augmentent de +3,0% pour atteindre 242.974 mille dinars au 31/12/2012 contre 235.950 mille dinars au 31/12/2011. Cette augmentation provient essentiellement des intérêts (+2,3%) et des commissions (+7,5%) et ce grâce au développement de l'activité la banque durant cette période.
- **Les charges d'exploitation bancaire** sont globalement en baisse de -1,9% d'une année à l'autre. Cette performance est rendue possible grâce à l'amélioration de la structure des dépôts et à la maîtrise des coûts de nos ressources.
- **Le Produit Net Bancaire** a atteint une enveloppe de 161.971 mille dinars, contre 153.389 mille dinars au 31/12/2011, soit une progression notable de +5,6%.
- **Les charges opératoires** enregistrent une augmentation de +11,6%, due à la hausse des frais du personnel de +11,2% et des charges générales d'exploitation de +12,7% entre décembre 2011 et décembre 2012.
- Compte non tenu du résultat de l'exercice 2012, les capitaux propres sont en augmentation de 7% entre 2011 et 2012.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**Compagnie d'assurances et de réassurances ASTREE**

Siège Social : 45, Avenue Kheireddine Pacha- 1002 Tunis

La Compagnie d'assurances et de réassurances ASTREE publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 4^{ème} trimestre 2012.

Indicateurs

(en DT)

	4 ^{ème} trimestre de l'exercice comptable 2012	4 ^{ème} trimestre de l'exercice comptable 2011	du 01/01/2012 au 31/12/2012 (*)	du 01/01/2011 au 31/12/2011
1/ Primes émises	18 687 763	20 976 076	104 061 178	101 033 362
Non Vie :	14 835 552	14 486 566	83 531 388	80 550 006
Automobile	6 109 416	5 497 676	31 252 525	28 362 109
Incendie & Multirisques	1 313 475	1 162 063	9 027 056	7 669 843
Transport	2 331 612	2 929 373	10 952 876	14 503 056
Autres branches	5 081 049	4 897 454	32 298 931	30 014 998
Vie :	3 852 211	6 489 510	20 529 790	20 483 356
2/ Primes cédées	4 508 681	5 621 528	26 106 031	28 074 221
Non Vie :	4 432 126	5 567 356	25 871 939	27 902 391
Automobile	350 987	506 957	1 660 443	1 714 260
Incendie & Multirisques	1 461 328	1 288 639	7 603 120	5 908 178
Transport	1 310 631	2 289 854	9 223 926	12 978 733
Autres branches	1 309 180	1 481 906	7 384 450	7 301 220
Vie :	76 555	54 172	234 092	171 830
3/ Commissions	2 523 799	2 127 474	9 021 187	7 678 324
4/ Charges de sinistres déclarés en cours	49 548 755	23 494 893	81 404 048	61 758 086
Non Vie :	46 392 559	21 239 278	75 263 092	56 882 935
Automobile	12 623 440	11 367 623	27 360 103	26 244 910
Incendie & Multirisques	26 190 149	3 087 661	27 925 075	12 822 052
Transport	387 805	403 409	1 805 136	876 849
Autres branches	7 191 165	6 380 585	18 172 778	16 939 124
Vie (**) :	3 156 196	2 255 615	6 140 956	4 875 151
5/ Produits des placements dont revenus financiers	4 924 195	4 765 211	16 019 320	15 712 413
	4 614 581	4 465 643	15 197 747	14 949 668

Commentaires : Concernant les indicateurs relatifs au 31/12/2012 (situation provisoire*) : Les indicateurs (charges de sinistres déclarés en cours, commissions et revenus financiers), n'apparaissent pas à travers les états financiers au 31/12 d'une manière individualisée. Ils sont tirés à partir des états de gestion de la Compagnie (états de production et de sinistres) et des états comptables disponibles (balance).

(**) Y compris capitaux échus.

Faits saillants ayant marqué l'activité de la Compagnie ASTREE du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2012:

1/ Production :

Une progression du niveau de production de la Compagnie de 2,99%, véhiculée essentiellement par les branches suivantes : Automobile, Maladie Groupe, Incendie & Multirisques, Risques Agricoles et Responsabilité Civile.

2/ Sinistres:

Une augmentation relativement importante des sinistres déclarés provenant principalement de sinistres majeurs en Incendie & Multirisques survenus au courant du 4^{ème} trimestre de l'exercice 2012.

Il est à signaler, qu'eu égard aux mécanismes de la réassurance, l'impact de ce sinistres majeurs sur le résultat global de la Compagnie en 2012 sera sensiblement atténué.

3/ Placements :

Une augmentation des produits financiers au 31 décembre 2012 d'environ 307MD provenant essentiellement de revenus de notre portefeuille titres.

Augmentation du capital annoncée**AUTOMOBILE RESEAU TUNISIEN ET SERVICES
-ARTES-**

Siège social : 39, Avenue Kheireddine Pacha -Tunis-

La société Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES- porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que conformément à la résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 21 juin 2012, décidant l'augmentation du capital social de 25 500 000 Dinars à 38 250 000 Dinars, par incorporation de réserves, à réaliser sur deux tranches égales, et après la réalisation de la première tranche de l'augmentation d'une valeur de 6 375 000 Dinars en juillet 2012, le Conseil d'Administration réuni le 17 décembre 2012 a décidé de réaliser la deuxième tranche de l'augmentation du capital d'un montant de **6 375 000 Dinars** pour le porter **de 31 875 000 Dinars à 38 250 000 Dinars** et ce, par incorporation des réserves (résultats reportés).

Cette augmentation de capital sera réalisée par l'émission de **6 375 000 actions nouvelles gratuites** de nominal 1 Dinar chacune. Ces actions seront attribuées aux détenteurs des 31 875 000 actions anciennes composant le capital actuel et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse, à raison **d'une (1) action nouvelle gratuite pour cinq (5) actions anciennes** et ce, à partir du **4 Mars 2013**.

Les actionnaires pourront exercer leurs droits en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité ci-dessus définie ou encore en cédant leurs droits d'attribution en Bourse.

Jouissance des actions nouvelles gratuites:

Les 6 375 000 actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes **à partir du 1er Janvier 2013**.

Cotation en Bourse :

Les actions anciennes de la société ARTES seront négociables en Bourse droits d'attributions détachés, à partir **du 04 Mars 2013**.

Les 6 375 000 actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse **à partir du 04 Mars 2013** séparément des actions anciennes, jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes relatifs à l'exercice 2012, date à partir de laquelle ces actions seront assimilées aux actions anciennes.

Les droits d'attribution seront négociables en Bourse **à partir du 04 Mars 2013**.

Prise en charge par la STICODEVAM:

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par la STICODEVAM **à partir du 4 Mars 2013**.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 18 JANVIER 2013

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,035%		
TN0008002644	BTC 52 SEMAINES 19/02/2013		4,058%	
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"		4,072%	1 001,169
TN0008002669	BTC 52 SEMAINES 19/03/2013		4,078%	
TN0008002685	BTC 52 SEMAINES 24/04/2013		4,104%	
TN0008002701	BTC 52 SEMAINES 21/05/2013		4,124%	
TN0008002727	BTC 52 SEMAINES 18/06/2013		4,144%	
TN0008002743	BTC 52 SEMAINES 16/07/2013		4,164%	
TN0008002784	BTC 52 SEMAINES 24/09/2013		4,215%	
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,227%	1 012,917
TN0008002792	BTC 52 SEMAINES 22/10/2013		4,235%	
TN0008002800	BTC 52 SEMAINES 26/11/2013		4,261%	
TN0008002826	BTC 52 SEMAINES 28/01/2014	4,307%		
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,390%	1 036,342
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,483%	1 052,046
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,718%	1 043,730
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		4,986%	1 000,118
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,151%	1 002,531
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,384%	
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"	5,452%		992,823
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,666%	1 041,213
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"	6,132%		969,756
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,138%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,148%	967,308
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,273%	1 042,503
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,283%		951,331

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2012	VL antérieure	Dernière VL			
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	143,490	143,682	143,694		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	12,612	12,633	12,634		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,296	1,298	1,298		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	35,081	35,145	35,148		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	47,709	47,773	47,777		
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	165,014	168,659	169,007		
7	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	578,242	583,536	584,076		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	128,896	131,919	132,484		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	123,727	124,950	125,083		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,624	117,347	117,447		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,323	114,348	114,539		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	87,981	90,364	90,715		
13	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	140,483	141,807	141,576		
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	102,674	104,422	104,756		
15	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	105,730	106,761	106,835		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
16	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 313,441	1 321,144	1 324,560		
17	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 306,497	2 327,249			
18	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	107,249	107,756	107,509		
19	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	103,406	104,543	104,753		
20	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	120,766	121,619	122,042		
21	FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 190,742	1 196,199	1 201,098		
22	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	127,271	130,830	130,582		
23	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	15,247	15,537	15,567		
24	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 923,437	5 966,042	5 963,989		
25	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 000,000	5 000,302	5 000,445		
26	FCP VALEURS SERENITE 2013 *	TUNISIE VALEURS	15/01/08	6 759,112	6 760,475	En dissolution		
27	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,223	2,248	2,281		
28	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,901	1,914	1,934		
29	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,201	1,205	1,216		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2012	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
30	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	15/05/12	3,845	107,250	107,436	107,446
31	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	10/04/12	3,670	104,162	104,330	104,339
32	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	03/04/12	3,916	105,267	105,430	105,440
33	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	10/05/12	4,444	102,466	102,670	102,681
34	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	07/05/12	3,986	103,164	103,346	103,357
35	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	29/05/12	3,786	106,613	106,762	106,771
36	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	28/05/12	3,881	103,696	103,886	103,897
37	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	19/04/12	3,918	103,579	103,751	103,762
38	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	19/04/12	3,841	104,035	104,211	104,221
39	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	31/05/12	3,462	105,393	105,560	105,568
40	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	31/05/12	4,343	101,616	101,777	101,787
41	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	15/03/12	3,960	103,937	104,127	104,138
42	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	31/05/12	3,422	103,745	103,914	103,924
43	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07/10/98	30/05/12	3,588	106,429	106,575	106,584
44	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	17/04/12	3,763	105,458	105,623	105,633
45	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/12	3,137	102,929	103,074	103,082
46	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/03/12	3,552	102,350	102,507	102,516
47	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	28/05/12	3,625	104,217	104,394	104,404
48	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	28/05/12	3,885	102,401	102,590	102,600
49	POSTE OBLIGATAIRES SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	09/05/12	3,356	103,370	103,540	103,550
50	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/12	2,837	104,285	104,428	104,434
51	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	28/05/12	3,931	102,367	102,545	102,556
52	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	25/04/12	3,766	103,800	103,973	103,982
53	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	25/05/12	3,274	104,521	104,667	104,676
54	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	01/06/12	3,369	101,942	102,106	102,115

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
55	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	31/05/12	0,397	10,458	10,475	10,475
56	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	22/05/12	3,915	103,310	103,471	103,480
57	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	2,731	103,455	103,618	103,628
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
58	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	3,938	101,079	101,146	101,228
SICAV MIXTES								
59	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	15/05/12	1,023	70,832	71,889	71,855
60	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/12	2,267	150,572	154,298	154,644
61	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/12	22,396	1493,097	1533,105	1536,638
62	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	19/04/12	2,423	111,725	112,716	112,817
63	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	01/11/01	19/04/12	1,641	110,651	111,919	112,109
64	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08/12/93	28/05/12	0,828	87,724	91,460	91,820
65	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	19/03/12	0,386	16,757	16,849	16,868
66	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	27/03/12	3,898	269,423	274,286	275,321
67	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	18/05/12	1,417	39,445	40,407	40,555
68	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	25/05/12	5,701	2 463,959	2 533,526	2 541,504
69	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	17/05/12	1,467	78,374	79,931	80,258
70	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	15/05/12	1,309	58,043	58,755	58,981
71	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	01/06/12	1,215	99,438	101,015	101,290
72	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	01/06/12	1,424	111,271	112,991	113,318
73	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	01/06/12	0,331	99,761	102,902	103,513
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
74	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	31/05/12	0,288	11,554	11,627	11,629
75	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	31/05/12	0,207	12,456	12,642	12,653
76	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/12	0,175	15,426	15,722	15,710
77	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	31/05/12	0,325	15,221	15,762	15,829
78	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	10/05/12	0,167	12,161	12,506	12,528
79	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,731	11,047	11,038
80	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,515	10,654	10,648
81	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,686	10,739	10,738
82	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	31/05/12	1,975	123,670	126,301	126,792
83	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	31/05/12	2,252	125,225	127,227	127,408
84	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	31/05/12	0,032	10,509	10,914	10,896
85	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	02/05/12	0,640	111,016	115,359	115,517
86	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	25/05/12	0,181	19,855	20,380	20,466
87	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	86,962	87,975	87,898
88	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	88,458	89,362	89,432
89	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	-	-	96,633	97,854	97,631
90	BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	96,431	98,520	98,879
91	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	97,381	98,477	98,632
92	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	96,659	97,592	97,618
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
93	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	11/04/12	2,860	98,265	98,752	98,660
94	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	11/04/12	1,540	110,268	111,891	111,696
95	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	19/04/12	3,066	136,191	136,647	137,426
96	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	31/05/12	0,048	10,883	11,040	11,129
97	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	1,316	117,185	118,237	119,735
98	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	2,626	116,684	117,058	117,422
99	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,257	103,916	104,775	105,184
100	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,999	100,734	101,870	102,483
101	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	1,526	180,586	183,538	185,102
102	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	1,935	161,095	162,880	163,625
103	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	3,732	142,686	143,091	143,386
104	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	21/05/12	64,642	9 973,706	10 129,596	10 160,675
105	MAC EPARGNE ACTIONS FCP **	MAC SA	20/07/09	-	-	20,319	20,735	20,829
106	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	139,386	141,593	142,361
107	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 551,185	1 580,989	1 576,385
108	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	112,651	114,872	116,397
109	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	91,583	91,929	91,960
110	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	20/07/11	2,927	115,510	116,820	117,494
111	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	31/05/12	115,372	9 259,595	9 506,033	9 548,112

* Dissolution pour expiration de la durée de vie

** VL ajustée suite à la modification de la valeur d'origine de 100D à 10D

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

courriel : cmf@cmf.org.tn

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériésPrix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en susLe Président du CMF
Mr. Salah EssayelIMPRIMERIE
du
CMF

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Ce visa a été accordé en vue de l'introduction de la société au marché alternatif de la cote de la Bourse. Ce marché permet aux sociétés de lever des fonds stables dans le but de se restructurer et de financer leur croissance. Il est essentiellement destiné aux investisseurs ayant un horizon de placement de moyen et long terme.

**OFFRE A PRIX FERME - OPF -
PLACEMENT GARANTI
ET ADMISSION AU MARCHÉ ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE
DES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ "LAND'OR"**

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme (OPF), de Placement Garanti et d'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse des actions de la société " LAND'OR".

Dans le cadre du prospectus, la société " LAND'OR" a pris les engagements suivants:

- Conformer ses statuts à la réglementation en vigueur;
- Réserver au moins un siège au Conseil d'Administration au profit des représentants des détenteurs des actions acquises dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme. Ces représentants seront désignés par les détenteurs d'actions "LAND'OR" acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter et proposés à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation;
- Créer un comité permanent d'audit conformément à l'article 256 bis du Code des Sociétés Commerciales;
- Mettre en place une structure d'audit interne.
- Mettre en place une fonction de contrôle de gestion;
- Adopter un organigramme approuvé par le Conseil d'Administration;
- Etablir un manuel de procédures;
- Accélérer la mise en place d'un système d'information permettant de répondre aux besoins d'exploitation de la société, de pallier aux insuffisances visées dans le prospectus d'introduction et d'accélérer l'installation de solutions de sécurité pour la protection du système d'information et l'automatisation de toutes les tâches de gestion;
- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes de valeurs mobilières;
- Obtenir après l'introduction de la société en Bourse, auprès de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier, et ce conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du

marché financier. Le contrat de régulation sera confié à MAC SA Intermédiaire en Bourse;

- Tenir une communication financière au moins une fois par an;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu à l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne;
- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et à les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau du rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

Aussi, l'actionnaire de référence Monsieur Hatem DENGUEZLI, actionnaire détenant actuellement 90,18% du capital de " LAND'OR" s'est engagé à:

- Ne pas céder plus de 5% de sa participation dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier et ce, pendant deux (2) ans à compter de la date d'introduction;
- Ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société mettant en péril l'avenir de celle-ci et nuisant aux intérêts des actionnaires.

En outre, et en vertu des termes du prospectus d'introduction, les souscripteurs au placement garanti, s'engagent à ne pas céder 75% de leurs titres en Bourse pendant une période d'une année à partir de la date de la première cotation en Bourse.

Par ailleurs, l'examen des états financiers de la Société "LAND'OR" a révélé certaines incohérences par rapport au système comptable des entreprises, de ce fait la société est appelée à pallier à ces défaillances et à communiquer, dorénavant, au CMF des états financiers établis conformément au système comptable des entreprises.

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE "LAND'OR" AU MARCHÉ ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE:

La Bourse a donné, en date du 11 Octobre 2012 son accord de principe quant à l'admission des actions de la société "LAND'OR" au marché alternatif de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, sous réserve du respect des engagements ci-dessous :

- La mise en place d'une structure d'audit interne et d'un manuel des procédures dans les plus brefs délais ;
- La justification de la diffusion dans le public d'au moins 10% du capital auprès de 100 actionnaires, au plus tard le jour de l'introduction.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions "LAND'OR" se fera au marché alternatif de la cote de la Bourse, au cours de 7,5 dinars l'action nouvelle ou ancienne et sera ultérieurement annoncée dans les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

Autorisation d'augmentation du capital:

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 13/09/2012 a décidé dans sa 7ème résolution d'augmenter le capital social de la société "LAND'OR" d'un montant de un million quatre cent cinquante six mille dinars (1 456 000 dinars) pour le porter de trois

millions deux cent quarante quatre mille dinars (3 244 000 dinars) à quatre millions sept cent mille dinars (4 700 000 dinars) et ce, par l'émission de un million quatre cent cinquante six mille (1 456 000) actions nouvelles à souscrire en numéraire dans le cadre de l'introduction de la société sur le marché alternatif de la Bourse de Tunis .

L'Assemblée Générale Extraordinaire a fixé le prix d'émission des nouvelles actions à émettre à 7,5 dinars l'action.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également fixé la date de jouissance des actions nouvelles au 1er janvier 2012.

Droit préférentiel de souscription :

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société "LAND'OR", réunie le 13/09/2012, a décidé de réserver l'intégralité de la souscription à l'augmentation du capital projetée à de nouveaux souscripteurs. En conséquence de cette décision, les anciens actionnaires ont renoncé à leurs droits préférentiels de souscription dans l'augmentation de capital au profit de nouveaux souscripteurs. Cette renonciation s'est traduite par la suppression de ces droits préférentiels de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital.

Cadre de l'offre:

L'introduction de la société "LAND'OR" au marché alternatif de la cote de la Bourse se fera par la mise sur le marché dans le cadre d'une augmentation de capital par voie de souscription publique de 1 456 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 dinar chacune représentant 30,98% du capital après la réalisation de ladite augmentation.

L'émission se fera par le moyen de :

- Une Offre à Prix Ferme de 582 000 actions représentant 39,97% du total des actions à émettre en numéraire, centralisée auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis ;
- Un Placement Garanti (conformément aux dispositions de l'article 56 nouveau du Règlement Général de la Bourse) auprès d'institutionnels de 874 000 actions représentant 60,03% du total des actions à émettre en numéraire, centralisé auprès de MAC SA, intermédiaire en Bourse.

Le Placement Garanti sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

Les souscripteurs à ce placement s'engagent à ne pas céder 75% de leurs titres en Bourse pendant une période d'une année à partir de la date de la première cotation en Bourse.

1- Présentation de la société:

Dénomination sociale : Société "LAND'OR"

Siège social : BIR JEDID, 2054-KHELIDIA, BEN AROUS

Forme juridique : Société Anonyme

Date de constitution : 08/12/1994

Capital social : 3 244 000 DT réparti en 3 244 000 actions de nominal 1DT entièrement libérées.

Objet social :

La société a pour objet en Tunisie ou ailleurs:

- Toutes opérations industrielles, commerciales et financières se rattachant à la fabrication, à la transformation et au commerce, en Tunisie et à l'étranger, des produits carnés et leurs abats, produits de la mer et tous les produits agroalimentaires, sous toutes leurs formes, ainsi que tous leurs dérivés, sous-produits ;
- l'importation, l'exportation et le commerce sous toutes leurs formes de ces produits et services;
- l'obtention, l'acquisition, l'installation, l'exploitation, la cession et la concession de tous brevets, marques et procédés de commerce relatifs aux objets ci-dessus ;
- la création, l'acquisition, l'installation et l'exploitation de tous établissements commerciaux ou immeubles nécessaires à la réalisation et à la poursuite des objets ci-dessus ;
- la participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements concernant les activités ci-dessus ;
- et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes.

2- Période de validité de l'offre

L'Offre à Prix Ferme est ouverte au public du **16/01/2013** au **06/02/2013** inclus. La réception des demandes de souscription dans le cadre du Placement Garanti se fera à partir du **16/01/2013**, étant entendu qu'à l'égard des investisseurs de ce placement, le Placement Garanti pourrait être clos par anticipation sans préavis, et dans tous les cas au plus tard le **06/02/2013** inclus.

3- Date de jouissance des actions

Les actions nouvelles émises dans le cadre de cette offre porteront jouissance à partir du **1er Janvier 2012**.

4- Modalités de paiement du prix

Pour la présente Offre, le prix de l'action "LAND'OR", tous frais, commissions, courtages et taxes compris, a été fixé à 7,5 dinars.

Le règlement des demandes de souscription par les donneurs d'ordre désirant souscrire à des actions de la société "LAND'OR" dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de la demande. En cas de satisfaction partielle de la demande de souscription,

le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur d'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

5- Etablissements domiciliataires

Tous les intermédiaires en Bourse sont habilités à recueillir sans frais, les demandes de souscription d'actions de la société "LAND'OR" exprimées dans le cadre de cette Offre à Prix Ferme.

L'intermédiaire en Bourse MAC SA est seul habilité à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions "LAND'OR" exprimées dans le cadre du Placement Garanti.

Le jour de dénouement de l'offre, le montant de l'augmentation de capital est versé dans le compte indisponible n° 05 903 000 050 087 215 025 ouvert auprès de la Banque de Tunisie, agence siège, conformément à l'état de dénouement espèces de la STICODEVAM.

6- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres

6-1 Offre à Prix Ferme :

Dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, 582 000 actions "LAND'OR" à émettre en numéraire seront offertes et réparties en trois catégories :

Catégorie A :

8,59% des actions offertes, soit 50 000 actions seront réservées au personnel de "LAND'OR", sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 23 500 actions, étant précisé que les souscripteurs à cette catégorie ne doivent pas souscrire dans les autres catégories. La souscription à cette catégorie sera centralisée chez l'intermédiaire en bourse MAC SA.

Catégorie B :

66,32% des actions offertes, soit 386 000 actions seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères, autres que les OPCVM, sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 23 500 actions pour les non institutionnels et 235 000 actions pour les institutionnels. Etant précisé que les institutionnels qui auront à souscrire à cette catégorie ne peuvent pas souscrire au Placement Garanti et inversement.

Catégorie C :

25,09% des actions offertes, soit 146 000 actions seront réservées aux OPCVM sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 146 000 actions. Etant précisé que les OPCVM qui auront à souscrire à cette catégorie ne peuvent pas souscrire au Placement Garanti et inversement.

Les OPCVM souscripteurs parmi cette catégorie doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que définis au niveau de l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

Les demandes de souscription doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandée et l'identité complète du souscripteur.

L'identité complète du souscripteur comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale,
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal,
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce,
- Pour les OPCVM : La dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire,
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR.
- Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents présentés.

Toute demande de souscription ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à cinquante (50) actions ni supérieur à 0,5% du capital social après augmentation, soit 23 500 actions pour les non institutionnels et 5% du capital social soit 235 000 actions pour les institutionnels.

En tout état de cause, la quantité demandée par demande de souscription doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

En outre, les demandes de souscription pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de souscription. Tout non respect de cette condition entraîne la nullité de la demande de souscription.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes de souscription reçues au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre la demande de souscription qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) demandes de souscription à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration, spécifique à la présente opération, dûment signé et légalisé.
- Un nombre de demandes de souscription équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande de souscription déposée auprès d'un seul intermédiaire en Bourse. En cas de dépôt de plusieurs demandes

auprès de différents intermédiaires, seule la première, par le temps, sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le prospectus d'introduction. L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

Mode de satisfaction des demandes de souscription:

Pour les catégories A et B : les demandes de souscription seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

Pour la catégorie C : les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part de chaque OPCVM ne dépasse 5% du capital à l'issue de l'opération.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie B puis C puis A.

Transmission des demandes et centralisation :

Les intermédiaires en bourse établissent par catégorie les états des demandes de souscription reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en bourse transmettront à la BVMT l'état des demandes de souscription selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

Ouverture des plis et dépouillement :

Les états relatifs aux demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT et de MAC SA, intermédiaire en Bourse chargé de l'opération, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet.

6-2 Placement Garanti:

Dans le cadre du Placement Garanti, 874 000 actions "LAND'OR" à émettre en numéraire seront offertes à des institutionnels.

Les demandes de souscriptions doivent être nominatives et données par écrit à MAC SA, intermédiaire en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandés, l'identité complète du donneur d'ordre (l'adresse, la nationalité, le numéro du registre de

commerce) ainsi que la nature et les références des documents présentés justifiant la qualité d'institutionnels conformément à la réglementation en vigueur.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être supérieur à 5% du capital social de la société après augmentation du capital, soit 235 000 actions.

Les souscripteurs dans le cadre du Placement Garanti n'auront pas le droit de souscrire dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Transmission des demandes:

A l'issue de l'opération de Placement, MAC SA, intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat de placement au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière. Ce résultat fera l'objet d'un avis publié aux Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF, le jour de la déclaration du résultat de l'Offre.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de la société MAC SA et comporter son cachet

Soumission et vérification des demandes :

L'état récapitulatif relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Garanti sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La commission procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence de souscription dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme) et établira un procès verbal à cet effet.

7- Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et la vérification de l'état relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Garanti, le résultat de l'Offre au public fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'Offre, et en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire le nombre de titres attribués, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes de souscription sont frappées.

8- Règlement des espèces et livraison des titres :

Au cas où l'offre connaît une suite favorable, la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses demandes de souscription retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à la STICODEVAM les ordres de ségrégation des quantités souscrites retenues par catégorie d'avoirs et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM. Le règlement des espèces et la livraison de titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation de la STICODEVAM.

La STICODEVAM a attribué en date du 25/12/2012 aux actions anciennes de la société "LAND'OR" le code ISIN : TN0007510019. La société "LAND'OR" s'engage à demander la prise en charge de ses actions nouvelles et anciennes par la STICODEVAM dès la réalisation définitive de l'augmentation du capital en numéraire.

Les opérations de règlement et livraison seront assurées par cette dernière.
Le registre des actionnaires sera tenu par MAC SA, intermédiaire en Bourse.

9- Cotation des titres :

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché alternatif de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié dans le Bulletin Officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Toutefois, la cotation des actions ne démarrera qu'à compter de la date de réalisation de l'augmentation du capital conformément à la loi. Ainsi, les actions ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis dans les bulletins officiels de la BVMT et du Conseil du Marché Financier.

10- Contrat de liquidité :

Un contrat de liquidité pour une période d'une année à partir de la date de première cotation des titres "LAND'OR", est établi entre MAC SA, Intermédiaire en Bourse et l'actionnaire de référence de la société "LAND'OR" Mr. Hatem DENGUEZLI portant sur 19,47% du produit de l'Offre à Prix Ferme soit un montant de 100.000 dinars et 100 000 actions.

11- Listing Sponsor :

La société MAC SA a été désignée par la société "LAND'OR" pour assurer la fonction de Listing Sponsor. Elle aura pour mission d'assister la société pendant son introduction au marché alternatif de la cote de la Bourse de Tunis et de l'accompagner pour l'accomplissement de ses obligations légales et réglementaires d'informations périodiques et permanentes et ce, pendant au moins deux ans suivant son introduction. Cette mission pourrait être prolongée dans le cas où il n'y aurait pas eu transfert de cotation de la société "LAND'OR" sur le marché principal de la cote de la Bourse de Tunis.

En cas de résiliation du mandat, pour quelque motif que ce soit, la société "LAND'OR" doit, sans délai, désigner un nouveau Listing Sponsor. Le Conseil du Marché Financier doit être informé de toute désignation.

12- Régulation du cours boursier :

Les actionnaires de la société "LAND'OR" se sont engagés à obtenir lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier, après l'introduction de la société en Bourse, et ce conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994, portant réorganisation du marché financier. Le contrat de régulation sera confié à MAC SA Intermédiaire en Bourse.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme OPF, de Placement Garanti et d'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse, visé par le Conseil du Marché Financier sous le numéro 12-0803 du 28 décembre 2012, est mis à la disposition du public auprès de la société "LAND'OR", de MAC SA intermédiaire en bourse chargé de l'opération, auprès de tous les autres intermédiaires en Bourse et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.